

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 3.10 Approbation d'un projet de rénovation extérieure pour le 131, rue Champlain dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
 - 3.11 Approbation d'un projet de rénovation extérieure pour le 36, rue Lefrançois dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
 - 3.12 Approbation d'un projet de rénovation extérieure pour le 36, rue de Bretagne dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
 - 3.13 Approbation d'un projet de rénovation extérieure pour le 2, rue Circé dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
4. Période de questions
 5. Levée de la séance

223-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

224-16 APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 315, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE C-410

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation commerciale formulée dans le cadre d'un PIIA applicable à la zone C-410 pour la propriété sise au 315, chemin Saint-François-Xavier;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à peindre la marquise et le bandeau d'aluminium ceinturant le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 66-16 adoptée le 11 mai 2016, est favorable à cette demande d'approbation d'un projet de rénovation commerciale.

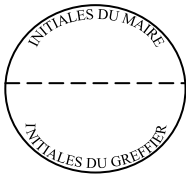
EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation commerciale pour la propriété sise au 315, chemin Saint-François-Xavier telle que présentée en précisant que le numéro civique appliqué sur le mur avant du bâtiment devra être soit de couleur Vin raffiné (SW6307) ou Coton brut (6186-41).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

225-16 APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 17, RUE INDUSTRIELLE, SUITE 100, DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE INDUSTRIELLE I-405

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre d'un PIIA de la zone I-405 pour la propriété sise au 17, rue Industrielle, suite 100;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose l'ajout d'une enseigne attachée localisée sur le mur avant;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 63-16 adoptée le 11 mai 2016, est défavorable à cette demande de projet d'affichage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal refuse le projet d'affichage selon les plans n°s 63-16-02 et 63-16-03 pour le 17, rue Industrielle, suite 100, puisque l'affichage proposé ne s'insère pas dans son milieu d'insertion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

226-16

APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 66, ROUTE 132, SUITE 240, DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE COMMERCIALE C-125

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre d'un PIIA de la zone C-125 pour la propriété sise au 66, route 132, suite 240;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose l'ajout d'une enseigne localisée sur le mur avant;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 60-16 adoptée le 11 mai 2016, est favorable à cette demande de projet d'affichage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'affichage pour la propriété sise au 66, route 132, suite 240, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

227-16

APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 147, RUE GOODFELLOW DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE INDUSTRIELLE I-423

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre d'un PIIA applicable à la zone industrielle I-423 pour la propriété sise au 147, rue Goodfellow;

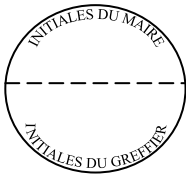
CONSIDÉRANT que le projet présenté propose une nouvelle enseigne attachée localisée au-dessus des fenêtres du local;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 62-16 adoptée le 11 mai 2016, est favorable à cette demande d'approbation de projet d'affichage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour la propriété sise au 147, rue Goodfellow en précisant toutefois que le lettrage devra avoir une épaisseur d'au moins 1 pouce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

228-16

APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 169, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER, SUITE 105, DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE COMMERCIALE C-402

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre du PIIA applicable à la zone commerciale C-402 pour la propriété sise au 169, chemin Saint-François-Xavier, suite 105;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose une nouvelle enseigne attachée localisée dans la marquise située à l'extrémité droite du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 64-16 adoptée le 11 mai 2016, est favorable à cette demande d'approbation de projet d'affichage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'affichage pour la propriété sise au 169, chemin Saint-François-Xavier, suite 105, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

229-16

APPROBATION D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR POUR LE 66, ROUTE 132 DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE COMMERCIALE C-125

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'aménagement extérieur de l'ensemble du site formulée dans le cadre d'un PIIA de la zone C-125 pour la propriété sise au 66, route 132;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose notamment le réaménagement de l'allée de circulation centrale et l'aménagement d'une aire de jeux;

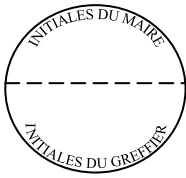
CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 61-16 adoptée le 11 mai 2016, est favorable à cette demande de projet de réaménagements extérieurs sous certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'aménagement extérieur pour la propriété sise au 66, route 132 en spécifiant toutefois que des modifications devront être effectuées au niveau du réaménagement de l'aire de stationnement prévu au nord de la propriété, soit :

- la bonification du marquage au sol au niveau des deux traverses par l'ajout d'un changement de parement ou d'une couleur afin de clairement définir ces dernières;
- l'ajout de saillies dans les deux allées de circulation à l'arrière du bâtiment C de manière à réduire la largeur de ces allées visant à réduire la limite de vitesse des automobilistes, notamment près de l'aire de jeux afin de sécuriser la sortie des enfants à cet endroit;
- arrimer la piste multifonctionnelle avec le nouveau trottoir aménagé face à l'aire de jeu pour les enfants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

230-16

APPROBATION D'UN PROJET D’AFFICHAGE POUR LE 66, ROUTE 132, SUITE 212, DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE COMMERCIALE C-125

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre d'un PIIA de la zone C-125 pour la propriété sise au 66, route 132, suite 212;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose un affichage sur vitrage réalisé à l'intérieur de huit fenêtres donnant sur la route 132;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 59-16 adoptée le 11 mai 2016, est favorable à cette demande d'approbation de projet d'affichage sous certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour la propriété sise au 66, route 132, suite 212, en spécifiant toutefois que l'affichage devra être réalisé à l'intérieur d'un maximum de quatre fenêtres, le tout afin d'assurer une harmonisation de l'affichage sur vitrage dans l'ensemble du centre commercial.

QUE l'information proposée devra être réduite afin de permettre la diffusion de cette dernière à l'intérieur de seulement quatre fenêtres.

QUE la mention *Essai gratuit* devra être retiré du concept car elle contrevient à l'article 815 du Règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231-16

APPROBATION D'UN PROJET D’AFFICHAGE POUR LE 201, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE COMMERCIALE C-402

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre du PIIA applicable à la zone commerciale C-402 pour la propriété sise au 201, chemin Saint-François-Xavier;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose la modification de l'enseigne sur poteau localisée en bordure du chemin Saint-François-Xavier;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 65-16 adoptée le 11 mai 2016, est favorable à cette demande de projet d'affichage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'affichage pour la propriété sise au 201, chemin Saint-François-Xavier telle que présentée.

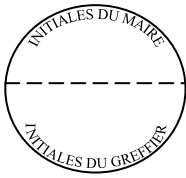
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

232-16

APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 98-106, RUE PRINCIPALE SUD DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENIELLES

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle formulée dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 102, rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à la modification d'une partie de la façade du bâtiment principal;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 54-16 adoptée le 11 mai 2016, est favorable à cette demande d'approbation de projet de rénovation résidentielle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation extérieure pour la propriété sise au 102, rue Principale Sud selon les plans numéros 54-16-01 et 54-16-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

233-16

APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 131, RUE CHAMPLAIN DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENTIELLES

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle formulée dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 131, rue Champlain;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement de toutes les portes et fenêtres du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 58-16 adoptée le 11 mai 2016, est favorable à cette demande d'approbation de projet de rénovation résidentielle sous certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation pour la propriété sise au 131, rue Champlain selon le plan n° 58-16-02 en suggérant toutefois que les marches de la galerie avant ainsi que les volets soient peints de couleur blanche ou noire ou grise afin d'assurer un aspect harmonieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

234-16

APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 36, RUE LEFRANÇOIS DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENTIELLES

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle formulée dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 36, rue Lefrançois;

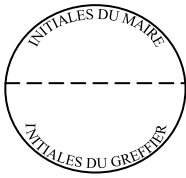
CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement du revêtement de toiture du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 57-16 adoptée le 11 mai 2016, est favorable à cette demande de projet de rénovation résidentielle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de rénovation résidentielle pour la propriété sise au 36, rue Lefrançois telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

235-16

APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 36, RUE DE BRETAGNE DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDEN- TIELLES

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle formulée dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 36, rue de Bretagne;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement de toutes les portes et fenêtres du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 55-16 adoptée le 11 mai 2016, est favorable à cette demande d'approbation de projet de rénovation résidentielle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de rénovation résidentielle pour la propriété sise au 36, rue de Bretagne telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

236-16

APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 2, RUE CIRCÉ DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDEN- TIELLES

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle formulée dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 2, rue Circé;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à l'ajout d'une fenêtre sur le mur latéral gauche du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 56-16 adoptée le 11 mai 2016, est favorable à cette demande d'approbation de projet de rénovation résidentielle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

Que le conseil municipal approuve le projet de rénovation résidentielle pour la propriété sise au 2, rue Circé telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les membres du Conseil répondent aux questions posées par l'assistance.

237-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 17 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Paul Jones, maire

M^e Antoine Banville, greffier adjoint